

Fiche de données de sécurité

selon 1907/2006/CE, Article 31

Date d'impression : 23.01.2023

Numéro de version 3 (remplace la version 2)

Révision: 23.01.2023

RUBRIQUE 1: Identification de la substance/du mélange et de la société/de l'entreprise

1.1 Identificateur de produit

Nom du produit: **Peintures pour Lettres Spray special**

Code du produit: 134xx

UFI: MMG5-V07U-W00N-6YCA

1.2 Utilisations identifiées pertinentes de la substance ou du mélange et utilisations déconseillées

Pas d'autres informations importantes disponibles.

Emploi de la substance / de la préparation

Vernis

1.3 Renseignements concernant le fournisseur de la fiche de données de sécurité

Producteur/fournisseur: AKEMI - Chemisch-technische Spezialfabrik GmbH
Lechstraße 28
D 90451 Nürnberg

Tel. +49(0)911 - 642960
Fax. +49(0)911 - 644456
e-mail info@akemi.de

Service chargé des renseignements:

Laboratoire

1.4 Numéro d'appel d'urgence

Département Produits et Sécurité AKEMI chemisch technische Spezialfabrik GmbH
Tel. +49(0)911-64296-59
Horaires de bureau :
du Lundi au Jeudi de 7 :30 à 16 :30
le Vendredi de 7:30 à 13:30
ORFILA (INRS) : + 33 (0)1 45 42 59 59
Centres Antipoison et de Toxicovigilance
ANGERS: 02 41 48 21 21
BORDEAUX: 05 56 96 40 80
LILLE: 0800 59 59 59
LYON: 04 72 11 69 11
MARSEILLE: 04 91 75 25 25
NANCY: 03 83 22 50 50
PARIS: 01 40 05 48 48
STRASBOURG: 03 88 37 37 37
TOULOUSE: 05 61 77 74 47

RUBRIQUE 2: Identification des dangers

2.1 Classification de la substance ou du mélange

Classification selon le règlement (CE) n° 1272/2008

Aerosol 1 H222-H229 Aérosol extrêmement inflammable. Récipient sous pression: peut éclater sous l'effet de la chaleur.

Eye Irrit. 2 H319 Provoque une sévère irritation des yeux.

STOT SE 3 H336 Peut provoquer somnolence ou vertiges.

Intervention:

EN CAS DE CONTACT AVEC LES YEUX: Rincer avec précaution à l'eau pendant plusieurs minutes. Enlever les lentilles de contact si la victime en porte et si elles peuvent être facilement enlevées. Continuer à rincer.

Si l'irritation oculaire persiste: consulter un médecin.

EN CAS D'INHALATION: transporter la personne à l'extérieur et la maintenir dans une position où elle peut confortablement respirer.

EN CAS d'exposition prouvée ou suspectée: consulter un médecin.

EN CAS DE CONTACT AVEC LA PEAU: Laver abondamment à l'eau.

Stockage:

Stocker dans un endroit bien ventilé. Tenir au frais.

Protéger du rayonnement solaire. Ne pas exposer à une température supérieure à 50 °C/122 °F.

2.2 Éléments d'étiquetage

Etiquetage selon le règlement (CE) n° 1272/2008

Le produit est classifié et étiqueté selon le règlement CLP.

(suite page 2)

FR

Fiche de données de sécurité

selon 1907/2006/CE, Article 31

Date d'impression : 23.01.2023

Numéro de version 3 (remplace la version 2)

Révision: 23.01.2023

Nom du produit: Peintures pour Lettres Spray special

(suite de la page 1)

· Pictogrammes de danger

GHS02 GHS07

· Mention d'avertissement

Danger

· Composants dangereux déterminants pour l'étiquetage:

acétone

acétate de n-butyle

acétate de 2-méthoxy-1-méthyléthyle

· Mentions de danger

H222-H229 Aérosol extrêmement inflammable. Récipient sous pression: peut éclater sous l'effet de la chaleur.

H319 Provoque une sévère irritation des yeux.

H336 Peut provoquer somnolence ou vertiges.

· Conseils de prudence

P101

En cas de consultation d'un médecin, garder à disposition le récipient ou l'étiquette.

P102

Tenir hors de portée des enfants.

P103

Lire attentivement et bien respecter toutes les instructions.

P210

Tenir à l'écart de la chaleur, des surfaces chaudes, des étincelles, des flammes nues et de toute autre source d'inflammation. Ne pas fumer.

P211

Ne pas vaporiser sur une flamme nue ou sur toute autre source d'ignition.

P251

Ne pas perforer, ni brûler, même après usage.

P260

Ne pas respirer les aérosols.

P280

Porter des gants de protection / un équipement de protection des yeux.

P305+P351+P338

EN CAS DE CONTACT AVEC LES YEUX: Rincer avec précaution à l'eau pendant plusieurs minutes. Enlever les lentilles de contact si la victime en porte et si elles peuvent être facilement enlevées. Continuer à rincer.

P312

Appeler un CENTRE ANTIPOISON/un médecin en cas de malaise.

P410+P412

Protéger du rayonnement solaire. Ne pas exposer à une température supérieure à 50 °C/122 °F.

P501

Éliminer le contenu/récipient conformément à la réglementation locale/régionale/nationale/internationale.

· Indications complémentaires:

EUH066 L'exposition répétée peut provoquer dessèchement ou gerçures de la peau.

Le produit contient: Précurseurs d'explosifs devant faire l'objet d'un signalement. Mise à disposition, introduction, détention et utilisation selon règlement (UE) 2019/1148, article 9.

Sans aération suffisante, il peut y avoir formation de mélanges explosifs.

· **2.3 Autres dangers**· Résultats des évaluations PBT et vPvB· PBT:

Non applicable.

· vPvB:

Non applicable.

* **RUBRIQUE 3: Composition/informations sur les composants**· **3.2 Mélanges**· Description:

Mélanges des substances mentionnées à la suite avec des additifs non dangereux.

(suite page 3)

FR

Fiche de données de sécurité

selon 1907/2006/CE, Article 31

Date d'impression : 23.01.2023

Numéro de version 3 (remplace la version 2)

Révision: 23.01.2023

Nom du produit: Peintures pour Lettres Spray special

(suite de la page 2)

· Composants dangereux:		
CAS: 67-64-1 EINECS: 200-662-2 Numéro index: 606-001-00-8 Reg.nr.: 01-2119471330-49	acétone Flam. Liq. 2, H225 Eye Irrit. 2, H319; STOT SE 3, H336 EUH066	25-50%
CAS: 123-86-4 EINECS: 204-658-1 Numéro index: 607-025-00-1 Reg.nr.: 01-2119485493-29	acétate de n-butyle Flam. Liq. 3, H226 STOT SE 3, H336 EUH066	25-50%
CAS: 74-98-6 EINECS: 200-827-9 Numéro index: 601-003-00-5 Reg.nr.: 01-2119486944-21	propane Flam. Gas 1A, H220 Press. Gas (Comp.), H280	12,5-25%
CAS: 106-97-8 EINECS: 203-448-7 Numéro index: 601-004-00-0 Reg.nr.: 01-2119474691-32	n-Butane Flam. Gas 1A, H220 Press. Gas (Comp.), H280	12,5-25%
CAS: 108-65-6 EINECS: 203-603-9 Numéro index: 607-195-00-7 Reg.nr.: 01-2119475791-29	acétate de 2-méthoxy-1-méthyléthyle Flam. Liq. 3, H226 STOT SE 3, H336	1-5%
CAS: 64742-95-6 EINECS: 265-199-0 Numéro index: 649-356-00-4	solvant naphta aromatique léger (pétrole) Flam. Liq. 3, H226 Asp. Tox. 1, H304 Aquatic Chronic 2, H411 STOT SE 3, H335	1-5%

· Indications complémentaires: Pour le libellé des phrases de risque citées, se référer au chapitre 16.

RUBRIQUE 4: Premiers secours**· 4.1 Description des mesures de premiers secours**

- Remarques générales: Enlever immédiatement les vêtements contaminés par le produit.
- Après inhalation: Donner de l'air frais, consulter un médecin en cas de troubles.
- Après contact avec la peau: Rincer à l'eau chaude.
En règle générale, le produit n'irrite pas la peau.
- Après contact avec les yeux: Rincer les yeux, pendant plusieurs minutes, sous l'eau courante en écartant bien les paupières. Si les troubles persistent, consulter un médecin.
- Après ingestion: Boire de l'eau en abondance et donner de l'air frais. Consulter immédiatement un médecin.

· 4.2 Principaux symptômes et effets, aigus et différés

Dyspnée
Migraine
Vertiges
Etourdissement
Toux
Apparition de sueurs
Nausées
Risque d'incidents respiratoires.

· Risques**· 4.3 Indication des éventuels soins médicaux immédiats et traitements particuliers nécessaires**

En cas d'ingestion, pratiquer un lavage d'estomac additionné de charbon actif.
En cas d'ingestion ou de vomissement, risque de pénétration dans les poumons.

(suite page 4)

Fiche de données de sécurité

selon 1907/2006/CE, Article 31

Date d'impression : 23.01.2023

Numéro de version 3 (remplace la version 2)

Révision: 23.01.2023

Nom du produit: Peintures pour Lettres Spray special

(suite de la page 3)

* RUBRIQUE 5: Mesures de lutte contre l'incendie

· **5.1 Moyens d'extinction**

· Moyens d'extinction:

CO2, poudre d'extinction ou eau pulvérisée. Combattre les foyers importants avec de l'eau pulvérisée ou de la mousse résistant à l'alcool.
Adapter les mesures d'extinction d'incendie à l'environnement.

· Produits extincteurs déconseillés pour des raisons de sécurité:

Jet d'eau à grand débit

· **5.2 Dangers particuliers résultant de la substance ou du mélange**

Formation de gaz toxiques en cas d'échauffement ou d'incendie.

· **5.3 Conseils aux pompiers**

· Équipement spécial de sécurité:

Porter un appareil de respiration indépendant de l'air ambiant.
Ne pas inhaler les gaz d'explosion et les gaz d'incendie.

* RUBRIQUE 6: Mesures à prendre en cas de dispersion accidentelle

· **6.1 Précautions individuelles, équipement de protection et procédures d'urgence**

Porter un équipement de sécurité. Eloigner les personnes non protégées.
Porter un appareil de protection respiratoire.

· **6.2 Précautions pour la protection de l'environnement**

En cas de pénétration dans les eaux ou les égouts, avertir les autorités compétentes.
Ne pas rejeter à l'égout, ni dans le milieu naturel.
Ne pas rejeter dans les canalisations, dans les eaux de surface et dans les nappes d'eau souterraines.

· **6.3 Méthodes et matériel de confinement et de nettoyage:**

Recueillir les liquides à l'aide d'un produit absorbant (sable, kieselguhr, neutralisant d'acide, liant universel, sciure).
Éliminer la matière collectée conformément au règlement.
Ne pas rincer à l'eau ou aux produits nettoyants aqueux.
Assurer une aération suffisante.
Évacuer les matériaux contaminés en tant que déchets conformément au point 13.

· **6.4 Référence à d'autres rubriques**

Afin d'obtenir des informations pour une manipulation sûre, consulter le chapitre 7.
Afin d'obtenir des informations sur les équipements de protection personnels, consulter le chapitre 8.
Afin d'obtenir des informations sur l'élimination, consulter le chapitre 13.

* RUBRIQUE 7: Manipulation et stockage

· **7.1 Précautions à prendre pour une manipulation sans danger**

Veiller à une bonne ventilation/aspiration du poste de travail.
Ouvrir et manipuler les récipients avec précaution.

· Préventions des incendies et des explosions:

Des vapeurs peuvent former avec l'air un mélange explosif.
Tenir à l'abri des sources d'inflammation - ne pas fumer.
Prendre des mesures contre les charges électrostatiques.
Récipient sous pression: A protéger contre les rayons solaires et à ne pas exposer à une température supérieure à 50°C (par exemple, aux lampes à incandescence). Ne pas percer ou brûler, même après usage.

(suite page 5)

Fiche de données de sécurité

selon 1907/2006/CE, Article 31

Date d'impression : 23.01.2023

Numéro de version 3 (remplace la version 2)

Révision: 23.01.2023

Nom du produit: Peintures pour Lettres Spray special

(suite de la page 4)

Ne pas vaporiser vers une flamme ou un corps incandescent.

· 7.2 Conditions d'un stockage sûr, y compris les éventuelles incompatibilités

· Stockage:

· Exigences concernant les lieux et conteneurs de stockage:

Stocker dans un endroit frais.

Respecter les prescriptions légales pour le stockage des emballages sous pression.

· Indications concernant le stockage commun:

Pas nécessaire.

· Autres indications sur les conditions de stockage:

Tenir les emballages hermétiquement fermés.

Ne pas fermer les emballages de telle sorte qu'ils soient hermétiques aux gaz.

Stocker au frais et au sec dans des fûts bien fermés.

Protéger de la forte chaleur et du rayonnement direct du soleil.

· Classe de stockage:

2 B

· 7.3 Utilisation(s) finale(s) particulière(s)

Pas d'autres informations importantes disponibles.

RUBRIQUE 8: Contrôles de l'exposition/protection individuelle

· 8.1 Paramètres de contrôle

· Composants présentant des valeurs-seuil à surveiller par poste de travail:

67-64-1 acétone

VLEP	Valeur momentanée: 2420 mg/m ³ , 1000 ppm
	Valeur à long terme: 1210 mg/m ³ , 500 ppm

123-86-4 acétate de n-butyle

VLEP	Valeur momentanée: 723 mg/m ³ , 150 ppm
	Valeur à long terme: 241 mg/m ³ , 50 ppm

106-97-8 n-Butane

VLEP	Valeur à long terme: 1900 mg/m ³ , 800 ppm
------	---

108-65-6 acétate de 2-méthoxy-1-méthyléthyle

VLEP	Valeur momentanée: 550 mg/m ³ , 100 ppm
	Valeur à long terme: 275 mg/m ³ , 50 ppm
	risque de pénétration percutanée

· DNEL

67-64-1 acétone

Oral	DNEL (Langzeit-wiederholt)	62 mg/kg bw/day (BEV)
Dermique	DNEL (Langzeit-wiederholt)	186 mg/kg bw/day (ARB)
		62 mg/kg bw/day (BEV)
Inhalatoire	DNEL (Kurzzeit-akut)	2.420 mg/m ³ Air (ARB)
	DNEL (Langzeit-wiederholt)	1.210 mg/m ³ Air (ARB)
		200 mg/m ³ Air (BEV)

123-86-4 acétate de n-butyle

Oral	DNEL (Kurzzeit-akut)	2 mg/kg bw/day (BEV)
	DNEL (Langzeit-wiederholt)	2 mg/kg bw/day (BEV)
Dermique	DNEL (Kurzzeit-akut)	11 mg/kg bw/day (ARB)
		6 mg/kg bw/day (BEV)
	DNEL (Langzeit-wiederholt)	7 mg/kg bw/day (ARB)
		3,4 mg/kg bw/day (BEV)

(suite page 6)

Fiche de données de sécurité

selon 1907/2006/CE, Article 31

Date d'impression : 23.01.2023

Numéro de version 3 (remplace la version 2)

Révision: 23.01.2023

Nom du produit: Peintures pour Lettres Spray special

(suite de la page 5)

Inhalatoire	DNEL (Kurzzeit-akut)	960 mg/m ³ Air (ARB)
		859,7 mg/m ³ Air (BEV)
	DNEL (Langzeit-wiederholt)	480 mg/m ³ Air (ARB)
		102,34 mg/m ³ Air (BEV)

108-65-6 acétate de 2-méthoxy-1-méthyléthyle

Oral	DNEL (Langzeit-wiederholt)	1,67 mg/kg bw/day (BEV)
Dermique	DNEL (Langzeit-wiederholt)	153,5 mg/kg bw/day (ARB)
		54,8 mg/kg bw/day (BEV)
Inhalatoire	DNEL (Kurzzeit-akut)	550 mg/m ³ Air (ARB)
		33 mg/m ³ Air (BEV)
	DNEL (Langzeit-wiederholt)	275 mg/m ³ Air (ARB)
		33 mg/m ³ Air (BEV)

· PNEC

67-64-1 acétone

PNEC (wässrig)	100 mg/l (KA)
	1,06 mg/l (MW)
	10,6 mg/l (SW)
	21 mg/l (WAS)
PNEC (fest)	29,5 mg/kg Trockengew (BO)
	3,04 mg/kg Trockengew (MWS)
	30,4 mg/kg Trockengew (SWS)

123-86-4 acétate de n-butyle

PNEC (wässrig)	35,6 mg/l (KA)
	0,018 mg/l (MW)
	0,18 mg/l (SW)
	0,36 mg/l (WAS)
PNEC (fest)	0,0903 mg/kg Trockengew (BO)
	0,0981 mg/kg Trockengew (MWS)
	0,981 mg/kg Trockengew (SWS)

108-65-6 acétate de 2-méthoxy-1-méthyléthyle

PNEC (wässrig)	100 mg/l (KA)
	0,0635 mg/l (MW)
	0,635 mg/l (SW)
	6,35 mg/l (WAS)
PNEC (fest)	0,29 mg/kg Trockengew (BO)
	0,329 mg/kg Trockengew (MWS)
	3,29 mg/kg Trockengew (SWS)

· Remarques supplémentaires:

Le présent document s'appuie sur les listes en vigueur au moment de son élaboration.

· **8.2 Contrôles de l'exposition**

· Contrôles techniques appropriés

Sans autre indication, voir point 7.

· Mesures de protection individuelle, telles que les équipements de protection individuelle

· Mesures générales de protection et d'hygiène:

Respecter les mesures de sécurité usuelles pour l'utilisation de produits chimiques.
Tenir à l'écart des produits alimentaires, des boissons et de la nourriture pour animaux.

(suite page 7)

Fiche de données de sécurité

selon 1907/2006/CE, Article 31

Date d'impression : 23.01.2023

Numéro de version 3 (remplace la version 2)

Révision: 23.01.2023

Nom du produit: Peintures pour Lettres Spray special

(suite de la page 6)

· Protection respiratoire:

Retirer immédiatement les vêtements souillés ou humectés.
 Se laver les mains avant les pauses et en fin de travail.
 Eviter tout contact avec les yeux et avec la peau.
 Ne pas inhaler la poussière, la fumée, le nuage.
 Au travail, ne pas manger, ni boire, ni fumer, ni priser.
 Protection préventive de la peau avec une crème de protection.
 Nettoyer soigneusement la peau immédiatement après une manipulation du produit.
 En cas d'exposition faible ou de courte durée, utiliser un filtre respiratoire; en cas d'exposition intense ou durable, utiliser un appareil de respiration indépendant de l'air ambiant.
 Filtre provisoire:
 Filtre AX

· Protection des mains:



Gants de protection

Le matériau des gants doit être imperméable et résistant au produit / à la substance / à la préparation.
 Choix du matériau des gants en fonction des temps de pénétration, du taux de perméabilité et de la dégradation.
 Une protection préventive de la peau en utilisant des produits protecteurs de la peau est recommandée.
 Après l'utilisation de gants, appliquer des produits de nettoyage et de soin de la peau.
 Les directives relatives à l'utilisation du produit référencé sous «gants protecteurs» doivent être conformes aux spécifications CEE-Directive 89/686/EWG et à la Norme EN374 qui en résulte, comme par exemple le type de gant indiqué ici-après. Lors des essais conformes à la EN374 dans les laboratoires de la société KCL avec des échantillons tests de différents types de gants recommandés, ceux-ci ont évalués les temps pendant lesquels le gant est résistant aux substances chimiques. Ces recommandations sont valables uniquement pour le produit livré et cité dans la fiche de sécurité et pour la fonction indiquée. En cas de dissolution dans ou lors du mélange avec d'autres substances et en cas de conditions non-conformes à la Norme EN374, il est vivement recommandé de contacter le fournisseur des gants CE-approuvés (par exemple KCL GmbH, D-36124 Eichenzell, Internet: www.kcl.de).

· Matériau des gants

Caoutchouc nitrile
 Butylcaoutchouc

· Temps de pénétration du matériau des gants

Le choix de gants appropriés ne dépend pas seulement du matériau, mais également d'autres critères de qualité qui peuvent varier d'un fabricant à l'autre.

Le temps de pénétration exact est à déterminer par le fabricant des gants de protection et à respecter.

Valeur pour la perméabilité: taux ≤ 1 , 10 min

· Des gants dans les matériaux suivants sont appropriés comme protection contre les éclaboussures:

Caoutchouc nitrile
 Camatril (KCL, Art_No. 730, 731, 732, 733)
 Butylcaoutchouc
 Butoject (KCL, Art_No. 897, 898)

· Des gants dans les matériaux suivants ne sont pas appropriés:

Caoutchouc chloroprène
 Gants en néoprène

(suite page 8)

Fiche de données de sécurité

selon 1907/2006/CE, Article 31

Date d'impression : 23.01.2023

Numéro de version 3 (remplace la version 2)

Révision: 23.01.2023

Nom du produit: Peintures pour Lettres Spray special

(suite de la page 7)

· Protection des yeux/du visage

Caoutchouc naturel (Latex)

Gants en cuir

Gants en tissu épais



Lunettes de protection hermétiques

· Protection du corps:

Vêtements de travail protecteurs

RUBRIQUE 9: Propriétés physiques et chimiques

· 9.1 Informations sur les propriétés physiques et chimiques essentielles

· Indications générales.	
· Couleur:	Selon désignation produit
· Odeur:	Typique
· Point de fusion/point de congélation:	Non déterminé.
· Point d'ébullition ou point initial d'ébullition et intervalle d'ébullition	Non applicable, s'agissant d'un aérosol.
· Limites inférieure et supérieure d'explosion	
· Inférieure:	1,5 Vol %
· Supérieure:	9,5 Vol %
· Point d'éclair	Non applicable, s'agissant d'un aérosol.
· Température d'inflammation:	>490 °C
· pH	Non déterminé. non applicable
· Viscosité:	
· Viscosité cinématique	Non déterminé.
· Dynamique:	Non déterminé.
· Solubilité	
· l'eau:	Pas ou peu miscible
· Pression de vapeur à 20 °C:	4.000 hPa
· Densité et/ou densité relative	
· Densité à 20 °C:	0,79 g/cm³

· 9.2 Autres informations

· Aspect:	
· Forme:	Aérosol
· Indications importantes pour la protection de la santé et de l'environnement ainsi que pour la sécurité.	
· Température d'auto-inflammation	Le produit ne s'enflamme pas spontanément.
· Propriétés explosives:	Lors de l'utilisation, formation possible de mélange vapeur-air inflammable/explosif.
· Teneur en solvants:	
· Solvants organiques:	96,0 %

· Informations concernant les classes de danger physique

· Substances et mélanges explosibles	
· Gaz inflammables	néant
· Aérosols	Aérosol extrêmement inflammable. Récipient sous pression: peut éclater sous l'effet de la chaleur.
· Gaz comburants	néant
· Gaz sous pression	néant
· Liquides inflammables	néant
· Matières solides inflammables	néant
· Substances et mélanges autoréactifs	
	néant
· Liquides pyrophoriques	néant

(suite page 9)

FR

Fiche de données de sécurité

selon 1907/2006/CE, Article 31

Date d'impression : 23.01.2023

Numéro de version 3 (remplace la version 2)

Révision: 23.01.2023

Nom du produit: Peintures pour Lettres Spray special

(suite de la page 8)

- Matières solides pyrophoriques néant
- Matières et mélanges auto-échauffants néant
- Substances et mélanges qui dégagent des gaz inflammables au contact de l'eau néant
- Liquides comburants néant
- Matières solides comburantes néant
- Peroxydes organiques néant
- Substances ou mélanges corrosifs pour les métaux néant
- Explosibles désensibilisés néant

RUBRIQUE 10: Stabilité et réactivité

- **10.1 Réactivité** Pas d'autres informations importantes disponibles.
- **10.2 Stabilité chimique**
- Décomposition thermique/conditions à éviter: Pas de décomposition en cas d'usage conforme.
- **10.3 Possibilité de réactions dangereuses** Aucune réaction dangereuse connue.
- **10.4 Conditions à éviter** Pas d'autres informations importantes disponibles.
- **10.5 Matières incompatibles:** Pas d'autres informations importantes disponibles.
- **10.6 Produits de décomposition dangereux:** Pas de produits de décomposition dangereux connus

RUBRIQUE 11: Informations toxicologiques

- **11.1 Informations sur les classes de danger telles que définies dans le règlement (CE) no 1272/2008**
- Toxicité aiguë Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

· Valeurs LD/LC50 déterminantes pour la classification:

67-64-1 acétone

Oral	LD50	5.800 mg/kg (rat) (OECD 401)
	NOEL	900 mg/kg (rat)
Dermique	LD50	15.688 mg/kg (rat)
		7.426-15.800 mg/kg (rbt)
Inhalatoire	LC50/4 h	76 mg/l (rat)
	NOAEL	22.500 mg/m ³ (rat)
	LC50/48h	8.450 mg/l (cru)
		2.262 mg/l (daphnia magna)

123-86-4 acétate de n-butyle

Oral	LD50	10.760 mg/kg (rat) (OECD 423)
Dermique	LD50	>14.112 mg/kg (rabbit) (OECD 402)
Inhalatoire	LC50/4 h	23,4 mg/l (rat) (OECD 403)
	LC50	390 mg/m ³ (rat)
	LC50/48h	64 mg/l (Brachydanio rerio)

74-98-6 propane

Inhalatoire	LC50/4 h	>20 mg/l (rat)
-------------	----------	----------------

(suite page 10)

FR

Fiche de données de sécurité

selon 1907/2006/CE, Article 31

Date d'impression : 23.01.2023

Numéro de version 3 (remplace la version 2)

Révision: 23.01.2023

Nom du produit: Peintures pour Lettres Spray special

(suite de la page 9)

106-97-8 n-Butane

Inhalatoire LC50/4 h 658 mg/l (rat)

108-65-6 acétate de 2-méthoxy-1-méthyléthyle

Oral	LD50	6.190 mg/kg (rat) (OECD 401)
	NOAEL-Werte	1.500 mg/kg (rat)
Dermique	LD50	>5.000 mg/kg (rabbit) (OECD 402)
		>2.000 mg/kg (rat)
Inhalatoire	LC50/4h	>10.000 mg/m3 (rat)
	LC50	>23,8 mg/l (rat)
	LC50/4 h	35,7 mg/l (rat)
	LC50/48h	100 mg/l (Desmodesmus subspicatus)

64742-95-6 solvant naphta aromatique léger (pétrole)

Oral	LD50	>6.800 mg/kg (rat)
Dermique	LD50	>3.400 mg/kg (rabbit)
Inhalatoire	LC50/4 h	>10,2 mg/l (rat)

· Corrosion cutanée/irritation cutanée

Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

· Lésions oculaires graves/irritation oculaire

Provoque une sévère irritation des yeux.

· Sensibilisation respiratoire ou cutanée

Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

· Mutagénicité sur les cellules germinales

Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

· Cancérogénicité

Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

· Toxicité pour la reproduction

Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

· Toxicité spécifique pour certains organes cibles (STOT) - exposition unique

Peut provoquer somnolence ou vertiges.

· Toxicité spécifique pour certains organes cibles (STOT) - exposition répétée

Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

· Danger par aspiration

Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

· **11.2 Informations sur les autres dangers**· Propriétés perturbant le système endocrinien

Aucun des composants n'est compris.

RUBRIQUE 12: Informations écologiques· **12.1 Toxicité**· Toxicité aquatique:**67-64-1 acétone**

EC50/96h	7.200 mg/l (green alge)
	8.300 mg/l (piscis)

(suite page 11)

FR

Fiche de données de sécurité

selon 1907/2006/CE, Article 31

Date d'impression : 23.01.2023

Numéro de version 3 (remplace la version 2)

Révision: 23.01.2023

Nom du produit: Peintures pour Lettres Spray special

(suite de la page 10)

	8.300 mg/l (Iepomis macrochirus)
	7.500 mg/l (Selenastrum capricornutum)
EC50	1.700 mg/l (bacteria)
LC50	6.368 mg/l (piscis)
EC5/16h	1.700 mg/l (Pseudomonas putida)
EC5/72h	28 mg/l (Entosiphon sulcatum)
EC5/8d	530 mg/l (Microcystis aeruginosa)
IC5/8d	7.500 mg/l (Scenedesmus quadricauda)
EC50/48h	3.400 mg/l (green alge)
	8.800 mg/l (daphnia magna)
NOEC	1.700 mg/kg (Pseudomonas putida)
	4.740 mg/kg (Selenastrum capricornutum)
NOELR/28d	2.212 mg/l (daphnia magna)
EC50/48h	12.600 mg/l (Danio rerio.)
	8.800 mg/l (daphnia magna)
LC50/96h	8.300 mg/l (Iem)
	8.300 mg/l (Iepomis macrochirus)
	7.500 mg/l (Leuciscus idus)
	5.540 mg/l (Oncorhynchus mykiss)
	8.120 mg/l (Pimephales promelas)

123-86-4 acétate de n-butyle

EC50/24h	72,8 mg/l (daphnia magna) (DIN 38412)
EC50/96h	320 mg/l (green alge)
LC50/24h	205 mg/l (daphnia magna)
IC50/72h	648 mg/l (Desmodesmus subspicatus)
EC10/18h	959 mg/l (Pseudomonas putida)
EC50/48h	44 mg/l (daphnia magna)
EC50/16h	959 mg/l (Pseudomonas putida)
NOEC	200 mg/kg (Desmodesmus subspicatus)
NOEC/21d	23 mg/l (daphnia magna) (OECD 211)
EC50/72h	647,7 mg/l (Desmodesmus subspicatus) (Zellvermehrungshemmtest)
	674 mg/l (Scenedesmus subspicatus)
LC50/96h	62 mg/l (Danio rerio.)
	81 mg/l (piscis)
	100 mg/l (Iepomis macrochirus)
	62 mg/l (Leuciscus idus) (DIN 38412)
	18 mg/l (Pimephales promelas) (OECD 203)

108-65-6 acétate de 2-méthoxy-1-méthyléthyle

EC50	>100 mg/l (daphnia magna)
LC50	63,5 mg/l (Oryzias latipes)
EC50/48h	>500 mg/l (daphnia magna) (RL 67/548/EWG. Anhang V, C.2.)
ErC50/72h	>1.000 mg/l (Pseudokirchneriella subcapitata) (OECD 201)
EC20/0.5h	>1.000 mg/l (BES) (OECD 209)
NOEC	47,5 mg/l (Oryzias latipes)
NOEC/21d	≥100 mg/l (daphnia magna)

(suite page 12)

Fiche de données de sécurité

selon 1907/2006/CE, Article 31

Date d'impression : 23.01.2023

Numéro de version 3 (remplace la version 2)

Révision: 23.01.2023

Nom du produit: Peintures pour Lettres Spray special

(suite de la page 11)

EC10	>1.000 mg/l (BES)
LC50/96h	180 mg/l (Oncorhynchus mykiss)
	>1.000 mg/l (Oryzias latipes)
	161 mg/l (Pimephales promelas)

- **12.2 Persistance et dégradabilité** Pas d'autres informations importantes disponibles.
- **12.3 Potentiel de bioaccumulation** Pas d'autres informations importantes disponibles.
- **12.4 Mobilité dans le sol** Pas d'autres informations importantes disponibles.
- **12.5 Résultats des évaluations PBT et vPvB**
- PBT: Non applicable.
- vPvB: Non applicable.
- **12.6 Propriétés perturbant le système endocrinien** Le produit ne contient pas de substances avec des propriétés perturbatrices endocriniennes.
- **12.7 Autres effets néfastes**
- **Autres indications écologiques:**
- **Indications générales:** Ne pas laisser pénétrer dans la nappe phréatique, les eaux ou les canalisations. Catégorie de pollution des eaux 1 (D) (Classification propre): peu polluant

* RUBRIQUE 13: Considérations relatives à l'élimination

- **13.1 Méthodes de traitement des déchets**
- **Recommandation:** Ne doit pas être évacué avec les ordures ménagères. Ne pas laisser pénétrer dans les égouts.

· Catalogue européen des déchets

08 00 00	DÉCHETS PROVENANT DE LA FABRICATION, DE LA FORMULATION, DE LA DISTRIBUTION ET DE L'UTILISATION (FFDU) DE PRODUITS DE REVÊTEMENT (PEINTURES, VERNIS ET ÉMAUX VITRIFIÉS), MASTICS ET ENCRE D'IMPRESSION
08 01 00	déchets provenant de la FFDU et du décapage de peintures et vernis
08 01 11*	déchets de peintures et vernis contenant des solvants organiques ou d'autres substances dangereuses
15 00 00	EMBALLAGES ET DÉCHETS D'EMBALLAGES, ABSORBANTS, CHIFFONS D'ESSUYAGE, MATÉRIAUX FILTRANTS ET VÊTEMENTS DE PROTECTION NON SPÉCIFIÉS AILLEURS
15 01 00	emballages et déchets d'emballages (y compris les déchets d'emballages municipaux collectés séparément)
15 01 04	emballages métalliques
15 00 00	EMBALLAGES ET DÉCHETS D'EMBALLAGES, ABSORBANTS, CHIFFONS D'ESSUYAGE, MATÉRIAUX FILTRANTS ET VÊTEMENTS DE PROTECTION NON SPÉCIFIÉS AILLEURS
15 01 00	emballages et déchets d'emballages (y compris les déchets d'emballages municipaux collectés séparément)
15 01 10*	emballages contenant des résidus de substances dangereuses ou contaminés par de tels résidus

- **Emballages non nettoyés:**
- **Recommandation:** Evacuation conformément aux prescriptions légales.

* RUBRIQUE 14: Informations relatives au transport

- **14.1 Numéro ONU ou numéro d'identification**
- **ADR, IMDG, IATA** UN1950
- **14.2 Désignation officielle de transport de l'ONU**
- **ADR** 1950 AÉROSOLS
- **IMDG** AÉROSOLS

(suite page 13)

FR

Fiche de données de sécurité

selon 1907/2006/CE, Article 31

Date d'impression : 23.01.2023

Numéro de version 3 (remplace la version 2)

Révision: 23.01.2023

Nom du produit: Peintures pour Lettres Spray special

(suite de la page 12)

· IATA	AEROSOLS, inflammable
· 14.3 Classe(s) de danger pour le transport	
· ADR	
	
· Classe	2 5F Gaz.
· Étiquette	2.1
· IMDG, IATA	
	
· Class	2.1 Gaz.
· Label	2.1
· 14.4 Groupe d'emballage	
· ADR, IMDG, IATA	néant
· 14.5 Dangers pour l'environnement	
· Marine Pollutant:	Non
· 14.6 Précautions particulières à prendre par l'utilisateur	Attention: Gaz.
· Numéro d'identification du danger (Indice Kemler):	-
· No EMS:	F-D,S-U
· Stowage Code	SW1 Protected from sources of heat. SW22 For AEROSOLS with a maximum capacity of 1 litre: Category A. For AEROSOLS with a capacity above 1 litre: Category B. For WASTE AEROSOLS: Category C, Clear of living quarters. SG69 For AEROSOLS with a maximum capacity of 1 litre: Segregation as for class 9. Stow "separated from" class 1 except for division 1.4. For AEROSOLS with a capacity above 1 litre: Segregation as for the appropriate subdivision of class 2. For WASTE AEROSOLS: Segregation as for the appropriate subdivision of class 2.
· Segregation Code	
· 14.7 Transport maritime en vrac conformément aux instruments de l'OMI	Non applicable.
· Indications complémentaires de transport:	
· ADR	
· Quantités limitées (LQ)	1L
· Quantités exceptées (EQ)	Code: E0 Non autorisé en tant que quantité exceptée
· Catégorie de transport	2
· Code de restriction en tunnels	D
· IMDG	
· Limited quantities (LQ)	1L
· Excepted quantities (EQ)	Code: E0 Not permitted as Excepted Quantity

(suite page 14)

Fiche de données de sécurité

selon 1907/2006/CE, Article 31

Date d'impression : 23.01.2023

Numéro de version 3 (remplace la version 2)

Révision: 23.01.2023

Nom du produit: Peintures pour Lettres Spray special

(suite de la page 13)

· "Règlement type" de l'ONU:	UN 1950 AÉROSOLS, 2.1
------------------------------	-----------------------

RUBRIQUE 15: Informations relatives à la réglementation

· 15.1 Réglementations/législation particulières à la substance ou au mélange en matière de sécurité, de santé et d'environnement

- Directive 2012/18/UE
 - Substances dangereuses désignées - ANNEXE I
 - Catégorie SEVESO
 - Quantité seuil (tonnes) pour l'application des exigences relatives au seuil bas
 - Quantité seuil (tonnes) pour l'application des exigences relatives au seuil haut
 - RÈGLEMENT (CE) N° 1907/2006 ANNEXE XVII
- | | |
|-------------------------------------|---------------------------|
| Aucun des composants n'est compris. | P3a AÉROSOLS INFLAMMABLES |
| 150 t | |
| 500 t | |
| Conditions de limitation: 3 | |

- Directive 2011/65/UE relative à la limitation de l'utilisation de certaines substances dangereuses dans les équipements électriques et électroniques – Annexe II

Aucun des composants n'est compris.

- RÈGLEMENT (UE) 2019/1148

- Annexe I - PRÉCURSEURS D'EXPLOSIFS FAISANT L'OBJET DE RESTRICTIONS (Valeur limite maximale aux fins de l'octroi d'une licence en vertu de l'article 5, paragraphe 3)

Aucun des composants n'est compris.

- Annexe II - PRÉCURSEURS D'EXPLOSIFS DEVANT FAIRE L'OBJET D'UN SIGNALEMENT

67-64-1 acétone

- Règlement (CE) n° 273/2004 relatif aux précurseurs de drogues

67-64-1 acétone

3

- Règlement (CE) n° 111/2005 fixant des règles pour la surveillance du commerce des précurseurs des drogues entre la Communauté et les pays tiers

67-64-1 acétone

3

- Prescriptions nationales:

- Indications sur les restrictions de travail:

Respecter les limitations d'emploi pour les jeunes.
Respecter les limitations d'emploi pour les femmes enceintes et pour celles qui allaitent.

- Classe de pollution des eaux: Classe de pollution des eaux 1 (Classification propre): peu polluant.

- Substances extrêmement préoccupantes (SVHC) selon REACH, article 57

Aucun des composants n'est compris.

- VOC EU 758,4 g/l

- 15.2 Évaluation de la sécurité chimique:

Une évaluation de la sécurité chimique n'a pas été réalisée.

RUBRIQUE 16: Autres informations

Ces indications sont fondées sur l'état actuel de nos connaissances, mais ne constituent pas une garantie quant aux propriétés du produit et ne donnent pas lieu à un rapport juridique contractuel.

- Phrases importantes H220 Gaz extrêmement inflammable.

(suite page 15)

Fiche de données de sécurité

selon 1907/2006/CE, Article 31

Date d'impression : 23.01.2023

Numéro de version 3 (remplace la version 2)

Révision: 23.01.2023

Nom du produit: Peintures pour Lettres Spray special

(suite de la page 14)

H225 Liquide et vapeurs très inflammables.
 H226 Liquide et vapeurs inflammables.
 H280 Contient un gaz sous pression; peut exploser sous l'effet de la chaleur.
 H304 Peut être mortel en cas d'ingestion et de pénétration dans les voies respiratoires.
 H319 Provoque une sévère irritation des yeux.
 H335 Peut irriter les voies respiratoires.
 H336 Peut provoquer somnolence ou vertiges.
 H411 Toxique pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme.
 EUH066 L'exposition répétée peut provoquer dessèchement ou gerçures de la peau.

· Service établissant la fiche technique:

· Contact:

· Date de la version précédente:

· Numéro de la version précédente:

· Acronymes et abréviations:

Laboratoire

Elke Hake

Fon ++49 (0)911 64296-59

@mail E.Hake@akemi.de

24.06.2021

2

RID: Règlement international concernant le transport des marchandises dangereuses par chemin de fer

ICAO: International Civil Aviation Organisation

ADR: Accord relatif au transport international des marchandises dangereuses par route

IMDG: International Maritime Code for Dangerous Goods

IATA: International Air Transport Association

GHS: Globally Harmonised System of Classification and Labelling of Chemicals

EINECS: European Inventory of Existing Commercial Chemical Substances

ELINCS: European List of Notified Chemical Substances

CAS: Chemical Abstracts Service (division of the American Chemical Society)

DNEL: Derived No-Effect Level (REACH)

PNEC: Predicted No-Effect Concentration (REACH)

LC50: Lethal concentration, 50 percent

LD50: Lethal dose, 50 percent

PBT: Persistent, Bioaccumulative and Toxic

SVHC: Substances of Very High Concern

vPvB: very Persistent and very Bioaccumulative

Flam. Gas 1A: Gaz inflammables – Catégorie 1A

Aérosol 1: Aérosols – Catégorie 1

Press. Gas (Comp.): Gaz sous pression – Gaz comprimé

Flam. Liq. 2: Liquides inflammables – Catégorie 2

Flam. Liq. 3: Liquides inflammables – Catégorie 3

Eye Irrit. 2: Lésions oculaires graves/irritation oculaire – Catégorie 2

STOT SE 3: Toxicité spécifique pour certains organes cibles (exposition unique) – Catégorie 3

Asp. Tox. 1: Danger par aspiration – Catégorie 1

Aquatic Chronic 2: Dangers pour le milieu aquatique- toxicité à long terme pour le milieu aquatique – Catégorie 2